



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	11	3

OBJET : 00-16 - CHEMIN DES QUATRE CHEMINS - RESIDENCE 'COPPELIA' - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE A LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE /

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

911243

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUIL. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUIL. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-16 - CHEMIN DES QUATRE CHEMINS - RESIDENCE 'COPPELIA' - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE A LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

La Société Anonyme de Construction d'Economie Mixte d'Antibes (SACEMA) conduit actuellement une opération de logement social, située 733 chemin des Quatre Chemins à Antibes et intitulée « Résidence Coppélia », en vue d'acquérir en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*) 40 logements locatifs (28 PLUS & 12 PLAI) dans un programme de construction neuve comportant au total 123 logements.

Par deux délibérations en date du 25 juillet 2011, la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis a accordé une subvention de 600.000 € pour cette opération ainsi qu'une garantie d'emprunts. La programmation des travaux prévoit une livraison de ces logements au mois de décembre 2013.

Le coût final de cette opération s'élève à 6.268.523 €, calculé sur la base d'un taux de TVA de 5,5 %.

Un plan de financement initial avait été arrêté comme suit :

Prêt PLUS travaux 40 ans	2.239.451,00 €	35,73 %
Prêt PLUS foncier 50 ans	1.008.652,00 €	16,09 %
Prêt PLAI travaux 40 ans	865.456,00 €	13,81 %
Prêt PLAI foncier 50 ans	389.803,00 €	6,22 %
Subvention État PLUS	135.137,00 €	2,16 %
Subvention État PLAI	198.024,00 €	3,16 %
Subvention surcoût État	232.000,00 €	3,70 %
Subvention surcoût Conseil Général	232.000,00 €	3,70 %
Subvention CASA	600.000,00 €	9,57 %
Subvention réservation LOGIAM	270.000,00 €	4,31 %
Fonds propres	98.000,00 €	1,56 %
TOTAL TTC	6.268.523,00 €	100 %

Toutefois, le Département des Alpes-Maritimes ne donnant pas suite à ce plan de financement quant à sa participation de surréservation, il est nécessaire de trouver un complément de 232.000 € pour terminer le montage de cette opération.

Une subvention du 1 % ASTRIA, pour un montant de 60.000 €, a permis d'assurer une partie de la compensation financière. De son côté, la SACEMA a augmenté de 98.000€ à 120.000€ l'investissement de ses fonds propres dans cette opération. Au final, le rétablissement de l'équilibre financier de l'opération nécessite un complément de 150.000 €.

C'est la raison pour laquelle la SACEMA sollicite le versement par la Commune d'une subvention foncière de 150.000 €, étant précisé que cette somme sera déductible du prélèvement effectué au titre de l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette déduction interviendra au titre de l'année qui suit la prise en compte de cette opération dans l'inventaire du parc social effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU (*Solidarité et Renouvellement Urbains*).

En contrepartie de cette subvention, la Commune se voit proposer la réservation de 5 (CINQ) logements PLUS (1 T2 & 4 T3) dont l'attribution sera gérée par la CASA. Les modalités de versement de la subvention

00-16 - CHEMIN DES QUATRE CHEMINS - RESIDENCE 'COPPELIA' - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE A LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

ainsi que celles afférentes à la réservation des logements susvisés font l'objet d'une convention jointe à la présente délibération.

Les crédits nécessaires, soit 150.000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS), ont été inscrits au budget primitif 2013.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville et la SACEMA portant sur la réservation de 5 (CINQ) logements de type PLUS dans l'opération « Résidence Coppélia », située 733 chemin des Quatre Chemins à Antibes et intitulée « Résidence Coppélia », en contrepartie d'une subvention foncière ;
- **ATTRIBUE** une subvention foncière au profit de la SACEMA d'un montant de 150.000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) dont les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'année 2013 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-16 - CHEMIN DES QUATRE CHEMINS - RESIDENCE 'COPPELIA'
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE A LA SACEMA POUR
L'ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION
AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de
l'acte :** 22/07/2013

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 22/07/2013

Numéro de l'acte : DCM2112-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130712-DCM2112-13-DE

Date de décision : 12/07/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions